電信寫

秘

発送係

昭和17　二三一五一　略　河内　八月二十六日後發

本省　二十六日夜着

東郷外務大臣　栗山事務總長

第一一四三號

（佛印兵俘虜ヨリ家族宛書信遞送方ノ件）

貴電第七六〇號ニ關シ

俘虜家族宛書信入封筒等再度取調ヘタル（脱）[illegible]

（了）

記帳済

REEL No. A-1094

0043

アジア歴史資料センター

發信用	執務用
主信	
附屬 甲	
乙	
丙	
丁	
備考	√A VII-17

懸案

文書課長

文書課發送日 昭和拾七年九月拾九日發送済

主管 條約局長

條三 普通 第一二〇號

主任 條約局第三課長

昭和拾七年九月拾八日起草

昭和17年9月15日

淨書 角地

正校（原稿）（淨書）

受信人名 在泰國 坪上大使

發信人名 外務大臣

件名 在盤谷敵國抑留者宛書翰轉送ノ件

公信案

今般在壽府赤十字國際委員会ヨリ別添抑留者宛書翰三通送付越シ之ガ轉達方依頼越シタルニ付右轉送ス貴地赤十字社代表ト御連絡ノ上轉達方（右名宛人ニ交付）可然御取計相成度

（別添書翰三通其儘添附ノコト）

外務省

(日本標準規格B5)

S 1.7.0.0-31 672

S 1.7.0.0-31 673

REEL No. A-1094

0056

アジア歴史資料センター

A-II-23

條約局長

條約局第三課長

昭和拾七年拾月五日接受
別紙添附

條 17.10.6 三

文普通第三八四號

昭和十七年九月二十五日

在佛印
特命全權大使 芳澤謙吉

外務大臣 谷正之殿

佛領印度支那人俘虜ヨリノ家族宛書信等轉送ニ關スル件

本件ニ關シ六月三日附條三普通第七六號及七月二十四日條二普通第一一〇號ヲ以テ御申越ノ次第敬承依テ右公信附屬物一括在河内佛領印度支那人戰禍罹災者救濟會長「セテス」氏宛送付致置キタル處今般右ニ對シ「ドクー」總督ヨリ外務省及日本赤十字社俘虜救恤部ノ斡旋ヲ謝スルト共ニ今後俘虜ノ家族ヨリ俘虜宛書信ヲ取纏メ大使府ニ送付スヘキニ付「ジュネーヴ」ニ轉送方依頼スル旨別紙書翰寫ノ通申越シ且別紙書翰一通ヲ在壽府赤十字國際委員會內俘虜中央會殖民地部長宛轉送方依頼越セルニ付右可然御取計相成度此段申進ス

在佛印大日本特派大使府

在佛印大日本特派大使府

REEL No. A-1094
005
アジア歴史資料センター

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
de
L'INDOCHINE

ASSISTANCE
FRANCO - INDOCHINOISE
AUX
VICTIMES DE LA GUERRE

N° 200 AFIC

Objet:

1 p.j.

HANOI, le 15 septembre 1942

Le Vice-Amiral d'Escadre Jean DECOUX

Grand Officier de la Légion d'Honneur

Le Gouverneur Général de l'Indochine

à Madame M. Van BERCHEM
Directrice du Service Colonial de l'Agence
Centrale des Prisonniers de Guerre
Comité International de la Croix Rouge

GENEVE

Madame,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 mai 1942, par laquelle vous avez bien voulu me communiquer la copie d'une lettre que vous m'aviez adressée le 17 novembre 1941 et qui vous a été retournée à la suite de l'interruption des communications par la Panamerican Airways.

J'ai pris également connaissance de l'envoi des lettres, cartes postales et avis de décès que vous avez adressés le 15 mai 1942 au Président de l'Assistance Franco-Indochinoise aux Victimes de la Guerre, et dont je vous retourne ci-incluse la liste signée.

J'ai déjà eu l'occasion, par ma lettre n° 15-N/AFIC du 19 septembre 1941, de vous exprimer mon admiration pour le dévouement dont vous faites preuve dans la direction du Service Colonial de l'Agence Centrale des prisonniers de guerre. A l'occasion de l'arrivée de ce gros paquet de lettres qui vont apporter

apporter un peu de joie à près de 600 familles indochinoises, je suis heureux de pouvoir vous renouveler mes félicitations, et l'expression de ma profonde grantitude.

Cet envoi a été transmis en Indochine par l'intermédiaire de la Croix Rouge Japonaise. C'est par la même voie que je compte pouvoir vous faire parvenir les réponses à ces messages familiaux, dès qu'elles auront été centralisées par les soins de l'Assistance Franco-Indochinoise aux Victimes de la Guerre.

Je vous signale que vos lettres des 19 novembre et 3 décembre 1941 et les listes de prisonniers qui y étaient jointes ne sont pas parvenues en Indochine. Selon le désir que vous en avez exprimé, je vous ai télégraphié pour vous signaler leur perte.

Veuillez agréer, Madame, mes hommages respectueux et dévoués, avec l'expression renouvelée de ma vive reconnaissance.

Signé.

REEL No. A-1094

0052

アジア歴史資料センター

15 Mai 1942

SERVICE COLONIAL-

Liste de documents à destination
de l'INDOCHINE

2 lettres adressées au Gouverneur Général de l'Indochine

1 lettre et
1 copie adressées au Président de l'Assistance Franco-Indochinoise aux Victimes de la Guerre
Ecole Française d'Extrême-Orient, Hanoï.

1 lettre adressée à Monsieur Victor GOLOUBEW
Délégué de la Croix Rouge Française à Hanoï.

1 lettre adressée à Madame Veuve A. LABEYE,
81, Boulevard Armand Rousseau. Hanoï.

2 lettres adressées par le C.I.C.R. à des familles, Annam.

284 lettres de prisonniers Indochinois à leurs familles.

2 Listes de Militaires Indochinois décédés.

6 Actes de Décès de Militaires Indochinois.

3 Communications de décès aux familles.

4 Témoignages de décès

1 Note explicative relative aux décès.

Nous vous serons obligés de bien vouloir nous retourner ce bordereau, muni de votre signature et de votre cachet.

OBSERVATIONS de l'Assistance Franco-Indochinoise aux Victimes de la Guerre.- Plus 280 lettres non mentionnées dans la liste ci-dessus et correspondant peut-être à vos envois des 5 et 27 février 1942 à la Croix Rouge Japonaise./.

Hanoi, le 15 Septembre 1942

LE GOUVERNEUR GENERAL DE L'INDOCHINE

Signé.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
de
L'INDOCHINE

ASSISTANCE
FRANCO - INDOCHINOISE
AUX
VICTIMES DE LA GUERRE

N° 200 AFIC

Objet:

1 p.j.

HANOI, le 15 septembre 1942

Le Vice-Amiral d'Escadre Jean DECOUX
Grand Officier de la Légion d'Honneur
Le Gouverneur Général de l'Indochine

à Madame M. Van BERCHEM
Directrice du Service Colonial de l'Agence
Centrale des Prisonniers de Guerre
Comité International de la Croix Rouge

GENEVE

Madame,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 mai 1942, par laquelle vous avez bien voulu me communiquer la copie d'une lettre que vous m'aviez adressée le 17 novembre 1941 et qui vous a été retournée à la suite de l'interruption des communications par la Panamerican Airways.

J'ai pris également connaissance de l'envoi des lettres, cartes postales et avis de décès que vous avez adressés le 15 mai 1942 au Président de l'Assistance Franco-Indochinoise aux Victimes de la Guerre, et dont je vous retourne ci-incluse la liste signée.

J'ai déjà eu l'occasion, par ma lettre n° 15-N/AFIC du 19 septembre 1941, de vous exprimer mon admiration pour le dévouement dont vous faites preuve dans la direction du Service Colonial de l'Agence Centrale des prisonniers de guerre. A l'occasion de l'arrivée de ce gros paquet de lettres qui vont apporter

REEL No. A-1094

0053

アジア歴史資料センター

15 Mai 1942

SERVICE COLONIAL

Liste de documents à destination
de l'INDOCHINE

2 lettres adressées au Gouverneur Général de l'Indochine.

1 lettre et
1 copie adressées au Président de l'Assistance Franco-Indochinoise aux Victimes de la Guerre
Ecole Française d'Extrême-Orient, Hanoï.

1 lettre adressée à Monsieur Victor GOLOUBEW
Délégué de la Croix Rouge Française à Hanoï.

1 lettre adressée à Madame Veuve A. LABEYE,
81, Boulevard Armand Rousseau. Hanoï.

2 lettres adressées par le C.I.C.R. à des familles, Annam.

284 lettres de prisonniers Indochinois à leurs familles.

2 Listes de Militaires Indochinois décédés.

6 Actes de Décès de Militaires Indochinois.

3 Communications de décès aux familles.

4 Témoignages de décès

1 Note explicative relative aux décès.

Nous vous serons obligés de bien vouloir nous retourner ce bordereau, muni de votre signature et de votre cachet.

OBSERVATIONS de l'Assistance Franco-Indochinoise aux Victimes de la Guerre.- Plus 280 lettres non mentionnées dans la liste ci-dessus et correspondant peut-être à vos envois des 5 et 27 février 1942 à la Croix Rouge Japonaise./.

Hanoi, le 15 Septembre 1942

LE GOUVERNEUR GENERAL DE L'INDOCHINE

Signé.

S 1.7.0.0 - 31 677

apporter un peu de joie à près de 600 familles indochinoises, je suis heureux de pouvoir vous renouveler mes félicitations, et l'expression de ma profonde grantitude.

Cet envoi a été transmis en Indochine par l'intermédiaire de la Croix Rouge Japonaise. C'est par la même voie que je compte pouvoir vous faire parvenir les réponses à ces messages familiaux, dès qu'elles auront été centralisées par les soins de l'Assistance Franco-Indochinoise aux Victimes de la Guerre.

Je vous signale que vos lettres des 19 novembre et 3 décembre 1941 et les listes de prisonniers qui y étaient jointes ne sont pas parvenues en Indochine. Selon le désir que vous en avez exprimé, je vous ai télégraphié pour vous signaler leur perte.

Veuillez agréer, Madame, mes hommages respectueux et dévoués, avec l'expression renouvelée de ma vive reconnaissance.

Signé.

S 1.7.0.0 - 31 678

REEL No. A-1094

0054

アジア歴史資料センター

C O P I E

Gouvernement Général
de l'Indochine

Hanoi, le 16 Septembre 1942.

Assistance Franco-Indochinoise
aux Victimes de la Guerre

N°2816AFIC

Le Vice-Amiral d'Escadre Jean DECOUX
Grand Officier de la Légion d'Honneur
Le Gouverneur Général de l'Indochine

à Monsieur le Consul Général OGAWA
Mission Japonaise en Indochine

H A N O I

Monsieur le Consul Général,

Monsieur COEDES vient de me communiquer votre lettre N°14-C du 14 Septembre par laquelle vous avez bien voulu lui faire parvenir un envoi de cartes lettres expédiées par des prisonniers indochinois à leurs familles par l'intermédiaire du Comité International de la Croix Rouge ~~Xxxxxxx~~ à Genève, et transmises sur la demande de la Croix Rouge Japonaise par le Ministère des Affaires Etrangères à Tokio.

Je vous prie d'être mon interprète auprès du Comité de la Croix Rouge Japonaise et auprès de votre Ministère et de leur exprimer ma très vive gratitude pour cet envoi qui va apporter un peu de joie et de réconfort à près de six cents familles indochinoises éprouvées par la guerre.

Lorsque l'Assistance Franco-Indochinoise aux Victimes de la Guerre aura centralisé les réponses à ces messages, je me permettrai de vous les adresser en vous priant de bien vouloir les faire parvenir à Genève par l'intermédiaire de votre Département et de la Croix Rouge Japonaise.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul Général, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée./.

Signé: DECOUX

C O P I E

Gouvernement Général
de l'Indochine

Hanoi, le 16 Septembre 1942.

Assistance Franco-Indochinoise
aux Victimes de la Guerre

N°2816AFIC

Le Vice-Amiral d'Escadre Jean DECOUX
Grand Officier de la Légion d'Honneur
Le Gouverneur Général de l'Indochine

à Monsieur le Consul Général OGAWA
Mission Japonaise en Indochine

H A N O I

Monsieur le Consul Général,

Monsieur COEDES vient de me communiquer votre lettre N°14-C du 14 Septembre par laquelle vous avez bien voulu lui faire parvenir un envoi de cartes lettres expédiées par des prisonniers indochinois à leurs familles par l'intermédiaire du Comité International de la Croix Rouge ~~Xxxxxxx~~ à Genève, et transmises sur la demande de la Croix Rouge Japonaise par le Ministère des Affaires Etrangères à Tokio.

Je vous prie d'être mon interprète auprès du Comité de la Croix Rouge Japonaise et auprès de votre Ministère et de leur exprimer ma très vive gratitude pour cet envoi qui va apporter un peu de joie et de réconfort à près de six cents familles indochinoises éprouvées par la guerre.

Lorsque l'Assistance Franco-Indochinoise aux Victimes de la Guerre aura centralisé les réponses à ces messages, je me permettrai de vous les adresser en vous priant de bien vouloir les faire parvenir à Genève par l'intermédiaire de votre Département et de la Croix Rouge Japonaise.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul Général, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée./.

Signé: DECOUX

S 1.7.0.0 - 31 676

REEL No. A-1094

0055

アジア歴史資料センター

	發信用	執務用
主信	5	5
附屬 甲		
附屬 乙		
附屬 丙		
附屬 丁		
備考		

B 亚

A7.0.0.9-11-1-4

懸案 2(2)

文書課發送日 昭和拾七年九月廿八日發送濟

文書課長（印）

主管 條約局長（花押）

條三 普通 機密 第一一二六號 昭和拾七年九月八日 日附

受信人名 俘虜情報局長官

發信人名 外務次官

件名 在香港「サイラス、ルイス」孃宛書翰轉送方依頼ノ件

主任 條約局第三課長（印）

浄書 青木 正校（原稿）（印）（浄書）

昭和17年9月25日起草

記帳濟

條 17.9.26 三

別紙

公信案

今般在壽府赤十字國際委員會ヨリ（別添）在香港「サイラス、ルイス」孃（Silas Louise）宛書翰送付越シ

外務省

(日本標準規格B5)

公信案

轉送斡旋方依頼越シタルニ付右送付ス轉交方ノ配慮相煩度

（書翰宛先（Miss Silas Louise, 41 Repulse Bay Road, Hong-Kong））

其侭添付ノコト

外務省

(日本標準規格B5)

REEL No. A-1094
0056
アジア歴史資料センター

S 1.7.0.0-31 685

發信用	執務用	
主信	/	/
附屬 甲		
乙		
丙		
丁		
備考		

文書課長（印）

文書課發送日 昭和拾七年拾月貳拾日 發送済

淨書（印）

正校（原稿）（印）（淨書）

主管 東亜局長 了

主任 （印）

昭和十七年十月十九日起草

亞一 普通 第一六六八號

昭和拾七年拾月廿日 日附

受信人名 廣東 高津總領事

發信人名 谷 大臣

先付送寫

記錄件名 香港

件名 在香港元瑞西領事ニ書翰轉送方ニ關スル件

公信案

在京瑞西公使館ヨリ在香港元瑞西總領事ヘノ別添書翰轉送方依頼有之タルニ付右同人ニ交付方然ルヘク御取計相成度

（別添書翰添附ノコト）

外務省

（日本標準規格B5）

亞 17.10.19 電信課 發送済

S 1.7.0.0-31 686

REEL No. A-1094

0057

アジア歴史資料センター

35

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
AGENCE CENTRALE DES PRISONNIERS DE GUERRE

Chèques postaux I. 5527
Téléphone 4 23 05
Télég. "INTERCROIXROUGE"

Rappeler dans la réponse :
Serv. Brit./AW
GB/22

GENÈVE, 15.10.

GAIMUDAIJIN
TOKIO

Dear Sirs,

We beg to hand you enclosed 105 messages, regarding British Subjects and shall be very grateful if you will kindly reforward them.

Thanking you in advance,

We beg to remain,

Yours faithfully,

p.c. Comité International de la Croix-Rouge
Agence centrale des prisonniers de guerre
GENÈVE

S 1.7.0.0 - 31 688

記帳済

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
AGENCE CENTRALE DES PRISONNIERS DE GUERRE

Chèques postaux I. 5527
Téléphone 4 23 05
Télég. "INTERCROIXROUGE"

Rappeler dans la réponse :
Serv. Brit./AW
GB /22

GENÈVE, 8.10.43.
Palais du Conseil-Général

GAIMUDAIJIN
TOKIO

Dear Sirs,

We beg to hand you enclosed 124 messages, regarding British Subjects in the Far East, and shall be very grateful if you will reforward them.

Thanking you in advance,

We beg to remain,

Yours faithfully,

p.c. Comité International de la Croix-Rouge
Agence centrale des prisonniers de guerre
GENÈVE

昭和拾八年三月卅壹日 [illegible]

S 1.7.0.0 - 31 687

記帳済

REEL No. A-1094

0058

アジア歴史資料センター

	發信用	執務用	
主信	1	1	2
附屬 甲			
乙			
丙			
丁			
備考 JA-II-23			

懸案

シベリヤ経由書留便ニテ送付ノコト

文書課發送日 昭和拾七年拾月廿壹日發送濟

文書課長 （印）

主管 條約局長

主任 條約局第三課長

條三 普通 機密 第 半公使 號

昭和 昭和拾七年拾月拾四日 日附

昭和 17年 10月 14日起草

正校（原稿）（淨書）

受信人名 在ベルン 阪本公使

發信人名 條約局長

件名 壽府赤十字國際委員会俘虜中央会殖民地部長宛書翰轉送依頼ノ件

公信案

拜啓陳者曩ニ赤十字國際委員会ノ依頼ニ依リ（壽府）佛領印度支那人俘虜宛本件書翰等在佛印帝國大使府ヲ通シ佛領

印度支那人戰禍罹災者救濟会長宛送付置候處今般（右ニ関シ「ドクリ」總督ヨリ）壽府赤十字國際委員会内俘虜中央会殖民地部長宛別添書翰ノ轉送方依頼越（シ来レルニ付）（茲ニ轉）送付候條（右）轉達方可然御取計相煩度右御依頼（迄）候

敬具

（別添書翰其儘添付ノコト）

別紙

REEL No. A-1094
0053
アジア歴史資料センター

INTENDANCE
DE
POLICE

N°548 s

Saigon, le 19 janvier 1943.

L'INTENDANT de POLICE de l'INDOCHINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
à
Monsieur le SONSUL GENERAL Rokuro SUZUKI,
S A I G O N

Mesures à appliquer
ressortissants
lo-saxons et hollandais
ésidant en Indochine.

Monsieur le CONSUL GENERAL,

Comme suite à ma lettre du 31 décembre 1942 et à notre entretien du 13 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli un état des ressortissants anglo-saxons et hollandais résidant en Indochine, ainsi qu'une notice où sont définies et exposées les mesures qui seront prises à l'endroit de ces étrangers, d'accord entre les Autorités nippones et les Autorités françaises.

Les propositions que vous m'avez communiqué le 13 janvier dernier - à l'encontre de soixante-deux ressortissants anglo-saxons et hollandais ont reçu l' l'agrément des Autorités françaises; toutefois, celles-ci seraient très obligées aux Autorités nippones si ces dernières voulaient bien approuver les mesures spéciales qui sont proposées dans la notice ci-jointe - et dont je vous avais déjà entretenu le 13 janvier -

à .....

S 17.0.0 - 31 731

à l'égard de dix de ces étrangers, dont le cas a retenu l'attention des Autorités françaises.

Je vous serais très obligé, Monsieur le Consul Général, de bien vouloir me faire part de la proposition définitive des Autorités nippones au sujet de ces dix étrangers.

Je vous demande également de bien vouloir me faire connaître l'accord définitif des Autorités nippones au sujet des mesures proposées à l'encontre des cent-quatre-vingt-douze autres étrangers figurant sur l'état joint à la présente lettre, l'accord de principe des Autorités nippones et françaises étant déjà intervenu à ce propos.

Au cas où vous estimeriez qu'un nouvel entretien serait de nature à faciliter le règlement définitif de cette question, - ou celui de quelques points de détail-, je serais très heureux de vous recevoir à cette fin ou, s'il vous était impossible de vous déplacer, de vous adresser un de mes collaborateurs à qui vous pourriez faire toutes communications utiles.

J'ajoute enfin que les Autorités françaises vous tiendront immédiatement informé de la désignation du centre de confinement destiné aux soixante-deux étranger, pour qui vous aviez réclamé une mesure spéciale, cette fixation étant actuellement en cours d'examen. .....

S 17.0.0 - 31 730

REEL No. A-1094

0068

アジア歴史資料センター

d'examen. Ce centre ne saurait être Dalat, où nous rencontrerions des difficultés considérables, tant pour ravitailler les intéressés que pour les grouper en vue d'une surveillance efficace. Dès qu'une localité aura été désignée, les modalités de cette surveillance pourront être définies entre les Autorités nippones et M. le Gouverneur de la Cochinchine.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Consul Général, l'expression de ma considération très distinguée/.

L'INTENDANT DE POLICE

SIGNE : Illisible

NOTICE

COMPORTANT LES PROPOSITIONS DES AUTORITES FRANCAISES AU SUJET DES MESURES DE SECURITE A PRENDRE A L'ENCONTRE DES ETRANGERS DE STATUT EUROPEEN, RESSORTISSANTS DE PAYS ENNEMIS DES NATIONS DE L'AXE,

RESIDENT EN INDOCHINE

Les Autorités indochinoises avaient proposé dans la notice jointe à la lettre adressée le 31 décembre à Monsieur le Consul Général du Japon, d'appliquer deux catégories de mesures aux ressortissants anglo-saxons de statut européen résidant en Indochine.

Les Autorités nippones demandent que les sujets hollandais soient également visés pour l'application de ces mesures, et qu'en outre un certain nombre de sujets anglo-saxons se voient appliquer une mesure plus sévère, intermédiaire entre la résidence assignée dans une province et la concentration dans un camp; cette mesure pourrait être dénommée "confinement".

Les Autorités françaises donnent leur agrément à l'ensemble des propositions des Autorités nippones (Confinement à l'encontre de 51 ressortissants anglo-saxons et de 11 ressortissants hollandais, 62 personnes au total(1)).

(1)- A noter que dans ce total ne figurent pas les enfants âgés de moins de 15 ans, conformément à la pratique administrative qui admet qu'ils suivent le sort de leurs parents sans faire l'objet d'une immatriculation spéciale.

REEL No. A-1094

006 :

アジア歴史資料センター

A noter que les religieux canadiens catholiques, hommes et femmes, (58 personnes au total) seront, sur la demande des Autorités nippones, l'objet d'une décision spéciale. (Confinement dans le centre où se trouve le siège de leur ordre avec interdiction de se déplacer pour l'exercice de leur apostolat et, en particulier, de la prédication.)

o
o o

Avant de passer à l'énumération définitive des ressortissants étrangers, avec mention des mesures qui seront appliquées à ceux-ci, il y a lieu de mentionner les contre-propositions des Autorités françaises, qui ont déjà été exposées oralement à Monsieur le Consul Général du Japon, au cours de l'entretien du 13 Janvier dernier.

Elles portent sur les points suivants:

1º - Demande d'une mesure de confinement spécial à l'endroit du Hollandais HUGENHOLTZ et de sa famille; étant donné l'intérêt que présente pour l'économie indochinoise l'établissement dirigé par ce dernier (Sucreries de Tuy-Hoa), il est proposé qu'il soit astreint à résider dans le centre où est situé cet établissement, d'où il ne pourra sortir sans une autorisation spéciale, qui sera éventuellement délivrée par les Autorités françaises avec l'agrément des Autorités nippones.

2º.- Demande de non-application du confinement au R.P. DIONNE, Supérieur général de l'Ordre des religieux rédemptoristes, ainsi qu'à deux autres religieux, les RR.PP. DAMPHOUSSE et LAPOINTE, appartenant au même Ordre. Ces trois religieux, et en particulier le R.P. DIONNE dont la direction est nécessaire au bon fonctionnement de son Ordre, pourraient être astreints - comme tous leurs collègues - à résider dans l'une des trois maisons que leur Ordre possède en Indochine à Hanoi, Saigon et Hué la désignation de cette maison étant laissée au choix des Autorités nippones.

Cette sanction sera déjà très sévère à l'égard du R.P. DIONNE dont l'activité normale comporte de fréquents déplacements entre Saigon, Hué et Hanoi, qui lui seront désormais interdits.

3º.- Demande de non-application du confinement à la ressortissante hollandaise Mme BERGAMIN, née VERGES Simone, d'origine française, Cette dame, hollandaise à la suite de son mariage avec un Hollandais, est actuellement en instance de divorce; son mari n'a jamais séjourné en Indochine.

Elle redeviendra Française dès que le divorce sera prononcé. Elle vit en ce moment dans le même centre que son fiancé, M.VIALA, administrateur français à Rachgia (Cochinchine). En outre, elle a

un .....

REEL No. A-1094

0062

アジア歴史資料センター

un très mauvais état de santé et a déjà été soignée pour troubles nerveux. La séparer de son fiancé, et l'interner avec les Anglo-saxons et Hollandais, aggraverait certainement son état mental.

Il est proposé que jusqu'au prononcé de son dévorce, Mme BERGAMIN soit astreinte à la "résidence assignée" dans la province de Rachgia.

4°.- Demande de non-application du confinement à la ressortissante hollandaise, Mme YAW CHAW HOA, née Mary DUDEK. L'intéressée, née Tchécoslovaque, naturalisée hollandaise, puis mariée à un Chinois, qui s'occupe d'assurances à Saigon, n'a plus aucune attache hollandaise. Elle a deux jeunes enfants qu'elle à la française. La famille qu'elle forme avec son mari et ses enfants est indochinoise.

Mme YAW CHAW HOA ne présentant, aucun danger d'ordre politique, il est proposé de l'astreindre à la résidence assignée à Saigon, où est domicilié son mari.

5°.- Demande de non application du confinement au Canadien ORTIZ et à sa femme. Ce Canadien, d'origine française, est ingénieur et son métier consiste principalement à forer des puits; il se livre actuellement à ce trawail dans une plantation du Cambodge.

Etant donné que cette tâche de spécialiste est utile à l'économie indochinoise, il est demandé

que .....

que l'intéressé soit autorité à se déplacer en Indochine; une résidence assignée lui serait fixée aux endroits successifs où son travail l'appellerait pour plusieurs semaines, et des mesures de contrôle strictes seraient appliquées (contrôle de la présence notamment).

A noter enfin que le Rollandais Dick KLUIVER, mentionné sur l'état fourni le 13 janvier par M. le Consul Général du Japon, n'est plus en Indochine à la connaissance des Autorités françaises. Il se trouvait à Singapour en octobre 1942. Depuis cette date son retour en Indochine n'a pas été constaté.

En ce qui concerne l'état fourni par Monsieur le Consul Général du Japon le 13 janvier, il convient de mentionner que le nommé IRWIN David-Franklin, porté avec les Canadiens, estinné en 1923 et non en 1913, comme il a été inscrit sur cet état; il en résulte que cet IRWIN s'identifie avec le fils, âgé de 19 ans, de Mme IRWIN Franchis née MORGENTHALER, cité en même temps que sa mère sur la feuille du même état où figurent les sujets américains.

o
o o

Sauf les réserves du paragraphe précédent, et qui portent sur la famille HUGENHOLTZ, les RR.PP. DIONNE, LAPOINTE et DAMPHOUSSE, Mmes BERGAMIN et YAW CHAW HOA, et le ménage ORTIZ, les Autorités françaises

donnent .....

REEL No. A-1094

0063

アジア歴史資料センター

donnent leur agrément aux propositions que les Autorités nippones ont formulées après examen de la liste des étrangers, qui était jointe à la lettre adressée le 31 décembre à M. le Consul Général du Japon.

Il est donc possible de faire le point - les cinq cas qui précèdent étant réservés jusqu'à décision définitive en accord avec les Autorités nippones - des mesures qui vont être appliquées - <u>les Autorités nippones et les Autorités françaises se trouvant déjà d'accord à ce sujet</u> - à l'encontre des ressortissants anglais, américains et hollandais résidant en Indochine.

Trois catégories principales de mesures seront appliquées :

I.- <u>Contrôle strict au lieu de la résidence</u> - Les modalités de cette mesure ont été définies et exposées dans la notice qui était jointe à la lettre du 31 décembre. Elle comporte essentiellement l'obligation de se présenter une fois par semaine à l'autorité administrative du lieu de la résidence, et l'interdiction de se déplacer sous peine de l'application immédiate d'une mesure plus sévère - internement dans un camp ou dans une prison - à moins d'une autorisation spéciale délivrée par l'Autorité administrative française en accord avec les Autorités nippones.

<u>Cette</u> .....

Cette mesure sera appliquée - l'accord des Autorités nippones étant déjà donné - à 51 ressortissant anglo-saxons, qui figurent sur l'état joint à la lettre du 31 décembre sous les numéros suivants[1] : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 13 - 18 - 19 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 34 - 35 - 47 - 142 - 143 - 144 - 146 et 163 à 190 inclus.

II.- <u>Résidence assignée dans un centre fixé par l'Administration</u> - Les modalités de cette mesure ont été définies et exposées dans la notice jointe à la lettre du 31 décembre. Elle comporte essentiellement l'obligation de résider dans un centre désigné, sous le contrôle administratif (délivrance par l'autorité administratif (délivrance par l'autorité administrative d'un carnet spécial, comportant photographies et empreintes digitales, et sui doit être présenté une fois par semaine au moins à l'autorité du lieu de résidence), et l'interdiction de quitter ce centre sans une autorisation spéciale, sous peine d'un emprisonnement d'un an à cinq ans.

Cette mesure sera appliquée - l'accord avec les Autorités nippones étant déjà donné - à 27 ressortissants anglo-saxons, qui figurent sur l'état joint

(1) - Pour faciliter l'exposé de ces mesures, les étrangers figurant sur l'état adressé le 31 décembre à M. le Consul Général du Japon ont été numérotés de 1 à 202, dans l'ordre où ils se trouvent sur les pages de cette liste.

REEL No. A-1094

0064

アジア歴史資料センター

à la lettre du 31 décembre sous les numéros suivants: 8 - 9 - 10 - 14 - 15 - 16 - 17 - 31 - 32 - 33 - 38 - 39 - 40 - 44 - 45 - 46 - 48 - 49 - 50 - 51 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 109 - 145.

A noter à ce propos que les religieux et religieuses catholiques canaciens, à qui un confinement spécial - dans une maison de leur Ordre - sera appliqué (62 au total), feront également l'objet d'une mesure de résidence assignée, dans le centre où sera située cette maison, de telle sorte que leurs déplacements sans autorisation seront éventuellement punis de prison. En outre les intéressés seront avertis qu'ils ne doivent pas dépasser les limites qui leur seront fixées et qu'ils ne doivent pas non plus continuer à exercer leur apostolat (prédications en particulier) sous peine d'être immédiatement l'objet d'une mesure plus sévère (confinement avec les autres étrangers, décrit au paragraphe III suivant, ou le cas échéant internement dans un camp ou dans une prison).

Les intéressés figurent sur l'état joint à la lettre du 31 décembre sous les numéros suivants : 63 - 64 - 65 - 66 - 69 à 108 inclus - 110 à 125 inclus - 135 et 136.

III.- Confinement dans un lieu unique - Cette mesure, dont l'application a été demandée par les Autorités nippones, sera prise par les Autorités françaises à l'encontre de soixante-deux ressortissants étrangers

(51 sujets anglo-saxons et 11 sujets hollandais), - les cas HUGENHOLTZ, DIONNE, BERGAMIN, DUDEK, ORTIZ, etc..... étant toutefois réservés jusqu'à décision définitive(1) -, qui figurent sur la liste remise par M. le Consul Général du Japon le 13 janvier dernier. Ces personnes sont portées sur l'état des étrangers, adressé par les Autorités françaises le 31 décembre, sous les numéros : 11 - 12 - 20 - 21 - 28 - 29 - 30 - 36 - 37 - 41 - 42 - 43 - 52 - 53 - 59 - 60 - 61 - 126 - 127 - 128 - 131 - 132 - 133 - 134 - 137 - 138 - 139 - 140 - 141 - 147 à 162 inclus - 192 - 193 - 198 - 199 - 200 - 202.

Les modalités essentielles d'application de la mesure de confinement seront les suivantes :

1°.- Groupement des étrangers soumis au confinement dans un local unique ou, à la rigueur, en partie dans un local, en partie dans un groupe de maisons ou compartiments situés dans le même quartier.

2°.- Interdiction de sortir des limites du centre qui sera le siège de leur résidence, sous peine de l'internement individuel immédiat dans une prison ou dans un camp d'internement. Leurs sorties dans ce centre .....

(1)- Les 10 personnes dont les cas sont réservés figurent sur la liste des étrangers sous les numéros suivants: 62 - 67 - 68 - 129 - 130 - 191 - 194 - 196 - 197 - Le Hollandais KLUIVER, absent d'Indochine, figurelsous le N°201.

REEL No. A-1094
0065
アジア歴史資料センター

centre pourraient, en outre, être réglementées, si la nécessité s'en fait sentir.

3°.- Une résidence assignée sera fixée à ces étrangers, de telle sorte que leurs déplacements éventuels sans autorisation seront de surcroît punis de prison.

4°.- Organisation par les Autorités françaises d'un contrôle comprenant notamment la vérification de la présence des intéressés, une fois par semaine au moins; ce contrôle fonctionnera en collaboration avec les Autorités nippones et spécialement avec le ou les représentants locaux que celles-ci désigneront.

5°.- Aucune autorisation de déplacement, même temporaire et limité, ne sera délivrée aux intéressés, sinon dans des cas tout à fait spéciaux et après accord des Autorités françaises et des Autorités nippones.

Le lieu où seront groupées ces personnes n'a pas encore été désigné; la question est actuellement à l'étude car il est difficile de trouver un local où rassembler et faire vivre, dans des conditions admissibles, une soixantaine de personnes, dont de nombreux ménages, parmi lesquels certains ont plusieurs jeunes enfants.

Il a toutefois été déjà décidé par les Autorités françaises que la ville de Dalat ne serait pas

choisie pour y fixer la résidence des étrangers "confinés"; aucun local convenable ne peut y être trouvé; il importe en outre de laisser à cette ville son caractère de station de repos et de tourisme, et donc de n'y pas faire résider des suspects. Sur demande du Gouvernement Général, M. le Gouverneur de la Cochinchine désignera pour le logement de ces étrangers un centre de l'intérieur de la Cochinchine; la décision prise s'inspirera, avant toute autre considération, de la nécessité de rendre aisée la surveillance des intéressés.

o
o o

Cette seule question de la fixation du local où sera appliqué le confinement restant à l'étude, la confirmation de l'accord des Autorités nippones est demandée quant aux propositions della présente notice, qui ne font que résumer les points sur lesquels les Autorités nippones et françaises se sont déjà trouvées d'accord au cours des deux entretiens du 28 décembre 1942 et du 13 janvier 1943, ce dernier ayant suivi l'envoi de la lettre adressée le 31 décembre à Monsieur le Consul Général du Japon à Saigon.

o
o o

REEL No. A-1094

0066

アジア歴史資料センター

Sont joints à la présente notice:

-un état des étrangers, analogue à celui déjà adressé le 31 décembre, mais comportant un numérotage, un addendum pour les sujets hollandais et un erratum.

-un exemplaire de la notice, déjà adressée le 31 décembre, et où sont exposées les modalités des mesures de "contrôle strict" et de "résidence assignée"
./.

Saigon, le 19 janvier 1943.

L'Intendant de Police
Signé: ARNOUX

S 1.7.0.0 - 31 717

REEL No. A-1094

0064

アジア歴史資料センター

附属乙号

Saigon, le 24 Janvier 1943.

AIDE - MEMOIRE

Par un aide-mémoire remis à l'Amiral DECOUX le 24 décembre 1942 par Son Excellence l'Ambassadeur du Japon, le Gouvernement Impérial nippon a demandé au Gouvernement Général de l'Indochine de prendre un certain nombre de mesures en collaboration avec les autorités japonaises. Ces mesures visent d'une part les ressortissants des pays en guerre avec le Japon, d'autre part les ressortissants des pays neutres, dont la présence en Indochine paraît aux yeux du Gouvernement nippon peu désirable.

Le Gouvernement Général de l'Indochine a l'honneur de faire connaître à la Mission Japonaise qu'il prendra les mesures les plus strictes en ce qui concerne la surveillance des neutres habitant l'Indochine et en limitera l'entrée en Indochine.

En ce qui concerne les précisions données par la Mission Japonaise relativement aux demandes susmentionnées, le Gouvernement Général tient à souligner qu'il est disposé:

1°/-en ce qui concerne les ressortissants des pays ennemis du Japon, à prendre d'un commun accord avec les autorités japonaises les mesures de surveillance jugées nécessaires. L'Intendance de Police, qui a été chargée par le Gouvernement Général de traiter cette question avec la Mission Japonaise a remis à ce sujet une notice en date du .....

19 Janvier 1943, qui a déjà reçu l'accord des autorités japonaises à l'exception toute fois de quelques cas précis sur lesquels un accord provisoire a été réalisé et qui seront réglés ultérieurement de façon définitive.

2°/- à se mettre d'accord avec les autorités japonaises en ce qui concerne les mesures à prendre à l'égard des neutres considérés comme hostiles au Japon ou suspects d'espionnage.

3°/- à donner les instructions nécessaires pour que les démarches en question ne soient jamais révélées ni publiées.

4°/- à interdire toute communication entre ces ressortissants étrangers et les pays étrangers et notamment à réquisitionner éventuellement à la demande des autorités japonaises les appareils de radio, ce qui a déjà été fait par les autorités françaises en ce qui concerne les ressortissants des pays ennemis du Japon.

5°/- à communiquer la liste de tous les ressortissants des pays neutres habitant l'Indochine, liste qui a déjà été communiquée à la Gendarmerie Japonaise par les Services de police ./.

REEL No. A-1094

0068

アジア歴史資料センター

アジア歴史資料センター

C A N A D I E N S

Noms et Prénoms	Date de naissance	Profession	Domicile
129 - M. ORTIZ (Paul Arthur)	9- 4-1908	Ingénieur civil	Tourane
130 - Mme ORTIZ née MONTOGNERY	7- 9-1910	Epouse du précédent Sans profession	-id-

H O L L A N D A I S

191 - Mme BERGAMIN née VERGES Simone	29- 8-1916	Sans profession	Rachgia
194 - Mme YAW CHAO HOA née DUDEK Mary	22- 6-1908	(D'origine Slovaque, naturalisée hollandaise et mariée à un Chinois qui s'occupe d'assurances	15 rue Garcerie Saigon
195 - M. HUGENHOLTZ (Hendrikus)	16- 6-1895	Directeur Sté. Sucrière de Tuy Hoà	Tuy-Hoà - Phuyên
196 - Mme HUGENHOLTZ	2-11-1908	Epouse du précédent Sans profession	-id-
197 - Mlle HUGENHOLTZ	24- 8-1924	Fille des précédents Etudiante	16 rue Reinach Hanoi

R E S I D E N C E A S S I G N E E

B R I T A N N I Q U E S	25 personnes
C A N A D I E N S	1 personne
A M E R I C A I N S	1 personne
	27 personnes

REEL No. A-1094

BRITANNIQUES

	Noms et Prénoms	Date de naissance	Profession	Domicile
	Cochinchine			
8	H O (Kwong)	24- 8-1897	Sans emploi	4 rue Ohier
9	H O (John-Stephen)	26-12-1914	-id-	-id-
10	H O (Ernest Reginald Stewart)	29- 1-1913	-id-	-id-
14	LAMBERT (Richard Herman)	8- 5-1881	Chef d'Atelier au Atandard Gazogène à Phu My	8 rue Jean Duclos
15	Mme LAMBERT née HAFFENDEN (Elsa Gertrude)	5- 4-1882	Sans profession	-id-
16	LAMBERT (Herman Richard)	17-12-1909	-id-	-id-
17	LAMBERT (Aubrey Lionel)	11- 3-1917	-id-	-id-
31	Mme DECOUVELARRE née FERRIER (Jocelyne Mary)	6- 2-1919	-id-	Phu Nhuan
32	DO ROSARIO (Francis Anthony)	27- 7-1888	Rentier	10, rte Communale 19 Giadinh
33	Mme DO ROSARIO née DACRUZ (Bertha)	19- 9-1898	Sans profession	-id-

38	HARROLD (Joseph)	18- 3-1892	Surveillant aux Sucreries Hiep Hoa	Hiep-Hoa
39	Mme MICHAUX née CHORLTON (Barbara)	3- 7-1912	Sans profession	Honquan-Thudaumôt
40	Mlle RAPPA (Clara)	18-10-1909	-id-	rue Boresse - Giadinh
	Tonkin			
44	COULIER (Paul-Jules)	17- 6-1916	Patissier	36 rue Colomb Hanoi
45	COX (Philip Edmond)	1- 5-1891	Ingenieur	50 Bd.Dong Khanh Hanoi
46	Mlle COX (Phyllis Madelise)	15-10-1916	Sans profession	-id-
48	Mme NICHOLSON née ANNAPIPKIN	10-12-1904	-id-	Quang Yen
49	Mlle PINGUET (Evelyne)	9- 5-1902	Dactylographe	26 rue Négier-Haiphong
50	TSUI WAI LEUNG	31- 3-1909	Propriétaire du Cinéma Tai Koan, Haiphong	28 rue Formose-Haiphong
51	XAVIER (Antoine Marie)	18- 8-1899	Ancien employé TEXACO	Hôtel Paris - Haiphong
54	Mme MAHOOD (Ada Marie)	7- 7-1898	Religieuse de l'ordre de N.D. des Missions	Lang son

アジア歴史資料センター
REEL No. A-1094

	A n n a m		
55 - LACAZE (Charles Louis Marie)	2- 7-1904	Employé des Plantations du Haut-Donnai	Djiring
56 - LAMBERT (Barry Rudolph)	16-10-1906	Surveillant de Travaux	Kontum
57 - Mme LAMBERT née FRUGNAT (Marie)	8- 1896	Sans profession	-id-
58 - Mme WEICH EVELYNE dite WEST dite Mme DELCOURT	16- 9-1916	-id-	Dalat

S 17.0.0 - 31 710

C A N A D I E N

T o n k i n

109 - Mme FUNE née HALL (Marthe Amelia)	née le 3-4-1905	Institutrice (mariée à un Français)	SONLA

S 17.0.0 - 31 708

アジア歴史資料センター
REEL No. A-1094

A M E R I C A I N S

T o n k i n

Mlle HACKER (Mary) née le 10-4-1871, Religieuse de l'ordre des Dominicains Langson

Total : 27 personnes

S 1700-31 709

S 1700-31 707

C O N T R O L E S T R I C T

B R I T A N N I Q U E S ..... I9 personnes

A M E R I C A I N S ..... 4 personnes

P H I L I P P I N S ..... 28 personnes

5I personnes

アジア歴史資料センター

REEL No. A-1094

アジア歴史資料センター

BRITANNIQUES

Noms et Prénoms	Date de naissance	Profession	Domicile
Cochinchine			
1 - CAMMIADE (Charles-Henry)	5- 7-1874	Rentier (ancien fonctionnaire des Douanes Chinoises)	49 rue Monceaux
2 - CAUVIN (Cécil-Leslie) . 2 enfants	24-12-1909	Sans emploi	59 rue Charles de Cappe
3 - CAUVIN (Charles-Harold)	27- 7-1911	Sans emploi	104 rue Colonel Boudonnet
4 - Mme CAUVIN née DOROZARIO (Alga-Maria)	13- 8-1910	-id-	-id-
5 - DOS REMEDIOS (Augusto Antonie)	13-10-1907	-id-	30 rue de Champagne
6 - Mme DOS REMEDIOS née XAVIER (Eleonor Marie)	1-11-1908	-id-	-id-
7 - Mme GOMES née NGUYEN DIEU TINH	12- 5-1920	Sans profession	109/36 Quai de la Marin
13 - LAMBERT (Donja-Randolph)	7- 8-1911	Sans emploi	129 rue Pellerin
18 - LAMBERT (Pembertin-Bangs)	23- 6-1919	Encaisseur au service Immobilier de la Banque de l'I.c.	-id-
19 - MARCELIN (Aurélien-Louis)	28-10-1892	Chauffeur c/o M.I.C	(Paillote en face (Eglise Choquan

22 - PHILIPPS (Joseph-Marie)	15- 4-1879	Professeur de Musique	55 rue Charles de Cappe
23 - ROBERTON (Arthur-Campbell)	22- 4-1910	Employé c/o Graindo	495 rue Verdun prolongée
24 - Mlle SAINT JEAN (Louise Charlotte-Alice)	25- 8-1872	Professeur de Musique	80 rue Mayer
25 - SANDLES (Alfred-Denis)	7-11-1895	Sans emploi	126 rue Paul Blanchy
26 - Mme SCOTT née BEAUVILLE (Marguerite-Sophie)	29- 6-1892	Sans profession	35 rue Victor Olivier
27 - Mme THOMSON née DES ESSARTS (Renée-Marie)	21- 6-1893	Caissière c/o C.C.N.E.O.	215 rue Catinat
34 - DO ROZARIO (Henrique-Augusto)	7- 4-1919	Employé à la Sté Havraise Indochinoise à Saigon	No.10 route communale 19 (Giadinh)
35 - DO ROZARIO (Gustavo-Augusto)	5- 9-1921	Employé à la New Continental Trading Co. Saigon	-id-
Tonkin			
47 - Mme Vve LAHY (Elisabeth)	15- 2-1883	Sans profession	Commissariat Central de Hanoi

REEL No. A-1094

A M E R I C A I N S

Noms et Prénoms	Date de naissance	Profession	Domicile
	C o c h i n c h i n e		
142 - Mme MOREAU née GOODE (Winifred-Mary)	1- 3-1905	Sans profession	450 Avenue Maréchal Pétain - Cholon
143 - Mme PASQUINE née HINSKEN (Helen)	3- 8-1898	Professeur d'Anglais	245 Legrand de la Liraye
	T o n k i n		
144 - Mme BRUNKE (Marie Alice)	22- 1-1908	Sans profession	I Cité Krug Bd. Gambetta Hanoi
146 - Mlle M A R I N (Alice)	24- 2-1896	Religieuse Carmélite	Hanoi

PHILIPPINS ..... 163 à 190 inclus

total ..... 51 personnes

C O N F I N E M E N T S P E C I A L

C A N A D I E N S ..... 65 personnes

アジア歴史資料センター
REEL No. A-1094

アジア歴史資料センター

CANADIENS CATHOLIQUES

Noms et Prénoms	Date de naissance	Profession	Domicile
Cochinchine			
62 - R.P. DIONNE (Edmond)	30- 4-1895	Supérieur Général des Rédemptoristes(ord/Italien)	rue des Rédemptoristes
63 - R.P. BOISSONNAULT(Gérard Arthur)	26- 8-1902	Supérieur local des Rédemptoristes	-id-
64 - R.P. BELANGER (Marcel)	12- 8-1911	Rédemptoriste	-id-
65 - R.P. BELLEMARE (Rémy)	14- 4-1909	-id-	-id-
66 - R.P. BLAIS (Edouard)	16-11-1907	-id-	-id-
67 - R.P. DAMPHOUSSE (Simon)	4-10-1911	-id-	-id-
68 - R.P. LAPOINTE (Antoine)	12- 4-1902	-id-	-id-
Tonkin			
69 - R.P. BAILLARGEON (Irénée)	27-11-1899	Missionnaire rédemptoriste	Séminaire de Thai Hg Ap - Hadong
70 - " BEAUDOIN (Jean Baptiste)	29- 4-1903	-id-	-id-
71 - " BENOIT (Maurice)	23- 4-1918	-id-	-id-
72 - " BERUBE (Calixte)	22-11-1914	-id-	-id-
73 - " BOUCHER (Antonie)	7- 2-1907	-id-	-id-

74 - R.P. BOULET (Pierre)	14-12-1899	Missionnaire rédemptoriste	Séminaire de Thai Hg Ap - Hadong
75 - " GHENARD (Louis Philippe)	31- 5-1909	-id-	-id-
76 - " COUTURE (Pamphile)	18- 1-1899	-id-	-id-
77 - " DOSTIC (Joseph Roland)	7-12-1916	-id-	-id-
78 - " DROUIN (Sylvère)	18-11-1917	-id-	-id-
79 - " GAGNON (Genard)	8- 5-1914	-id-	-id-
80 - " GAGNON (Roméo)	1- 5-1903	-id-	-id-
81 - " GALIPEAU (Georges)	24- 2-1921	-id-	-id-
82 - " HUBERDEAU (Joseph Jacques)	30-12-1917	-id-	-id-
83 - " LABONTE (Jean Marie Joseph)	3-10-1913	-id-	-id-
84 - " LALIBERTE (François)	27- 7-1904	-id-	-id-
85 - " LALIBERTE (Michel Joseph)	29- 8-1915	-id-	-id-
86 - " LAMONTAGE (André Joseph)	19-7-1914	-id-	-id-
87 - " LAPLANTE (Georges André)	21-12-1911	-id-	-id-
88 - " LAPLANTE (Joseph Jacques)	26- 4-1901	-id-	-id-
89 - " LUPIEN (Marcel)	30- 5-1913	-id-	-id-
90 - " LETOURNEAU (Joseph Maurice)	18- 2-1907	-id-	-id-
91 - " MARQUIS (Irénée Joseph)	6- 4-1916	-id-	-id-

REEL No. A-1094

92	R.P.	MATHIEU (Alphonse Marie)	I- 8-1913	Missionnaire rédemptoriste	Séminaire de Thai Hg Ap - Hadong
93	"	PAQUETTE (Denis	7- 5-1913	-id-	-id-
94	"	RAYMOND (Albert)	30- 6-1917	-id-	-id-
95	"	ROUTRIER (Jean)	11- 8-1911	-id-	-id-
96	"	ROY (Louis Joseph Jude)	28-10-1902	-id-	-id-
97	"	TREMBLAY (Alphonse)	18-12-1901	-id-	-id-
98	"	TREPANIER (Alexis Joseph)	4-10-1913	-id-	-id-
99	"	VAILLANCOURT (Louis)	23- 8-1907	-id-	-id-
100	"	Grenier (Alexandre)	15- 7-1892	-id-	-id-
101	"	SIROIS (Lionel Joseph)	27-11-1912	-id-	-id-
102	Mlle	ARCHAMBAULT (Rose Alma)	17-10-1885	Religieuse Carmélite	Carmel de Bui Chu (Namdinh)
103	"	BRIEN (Rose)	15è 1-1888	-id-	
104	"	BRUNELLE (Rosilde)	11- 3-1898	-id-	-id-
105	"	FONTAINE (Marie)	26- 9-1910	-id-	-id-
106	"	GEORGES (Bertha)	28- 6-1874	-id-	-id-
107	"	LESAGE (Aurore)	13-10-1895	-id-	-id-
108	"	BLAGUIERE (Alma)	26- 6-1909	Religieuse de N.D. des Missions	Institut de N.D. des Missions Langson

Annam

110	R.P.	BOLDUC (Charles Eugène)	18- 8-1914	Missionnaire Rédemptoriste	Huê
111	"	CLAVEAU (Trefflé)	10- 1-1900	-id-	Dalat
112	"	C O T E (Thomas)	20- 9-1896	-id-	Huê
113	"	D U B E (Camille)	18- 7-1910	-id-	-id-
114	"	DUGAS (Jeanne)	6- 5-1909	Religieuse à la Léproserie de Qui-Hoà (Binh-Dinh)	Quinhon
115	"	DUMAS (Joseph Arthur Alphonse)	24-11-1895	Missionnaire Rédemptoriste	Quinhon Huê
116	"	FORTIER (Robert Joseph Edouard)	27- 8-1911	-id-	-id-
117	"	FORTIN (Léopold Joseph Ange Albert)	10- 3-1911	-id-	-id-
118	"	GAGNE (Patrice)	8-12-1897	-id-	-id-
119	"	LABOUTE (Jean Marie)	5-10-1913	-id-	-id-
120	"	LAROUCHE (Eugène)	10- 6-1892	-id-	-id-
121	"	LAVOIE (Charles Eugène)	6- 3-1900	-id-	-id-
122	"	LUPION (Marcel)	30- 5-1913	-id-	-id-
123	"	OLIVIER (Joseph Lucien)	2- 5-1904	-id-	-id-
124	"	ROUTIER (Jean Marie)	11- 8-1911	-id-	-id-
125	"	TREMPLE (Gérard)	7- 3-1907	-id-	Dalat

アジア歴史資料センター
REEL No. A-1094

L a o s

139 -	R.P. BROULLETTE (Jean Paul)	5- 2-1908	Missionnaire catholique	Paksane
140 -	" PLANTÉ (Joseph)	3-10-1908	-id-	Luangprabang

Total : 65 personnes

S 1.7.0.0 - 31 698

S 1.7.0.0 - 31 697

C O N F I N E M E N T

BRITANNIQUES	I8 personnes
CANADIENS	9 personnes
AMERICAINS	I9 personnes
HOLLANDAIS	5 personnes
	5I personnes

アジア歴史資料センター
REEL No. A-1094

BRITANNIQUES

	Noms et Prénoms	Date de naissance	Profession	Domicile
	Cochinchine			
11	M. LAMBERT Frédérick Fritz	24- 4-1879	Sans emploi	129 rue Pellerin
12	Mme LAMBERT née DONGEE Lulua	7- 4-1898	Epouse du précédent	-id-
20	M. PAULL Harold Fred Neville	1-12-1895	Ancien Sous-Directeur de la Hongkong Shanghai Bk-Saigon	26 rue Lagrandière
21	Mme PAULL née FAFART Germaine	6- 9-1902	Epouse du précédent	-id-
28	M. WAITZER Louis	29- 8-1899	Mécanographe à son compte	66 rue Heurteaux
29	Mme WAITZER née LEGER Joséphine Bernardine	20- 6-1903	Epouse du précédent	-id-
30	M. TODD, Georges Richard	23- 4-1912	Frère des Ecoles Chrétiennes	Institution Taberd
36	M. FERRIER Charles Arthur	10- 7-1885	Ancien Directeur de la Hong-Kong Shanghai Bank - Saigon	Actuellement à Dalat
37	Mme FERRIER née BEAUVOIR Madeleine	26- 2-1897	Epouse du précédent	-id-
41	M. JEFFREY David Ivory	21-12-1894	Pasteur	329 rue Frère Louis
42	Mme JEFFREY née GOFORTH Ruth Isabel	1- 1-1898	Epouse du précédent	-id-

43	M. RICE Frank Stanley	30- 3-1903	Missionnaire de la Sté Biblique	106 rue Cte Boudonnet
202	Soeur KENNY JOHANNA		Religieuse	Bd Luro - Saigon
	Tonkin			
52	M. CADMAN William	4- 4-1883	Missionnaire protestant	1 rue Nguyen Trai Hanoi
53	Mme CADMAN née HAZENBERG GRACE	27- 9-1876	Epouse du précédent	-id-
	Annam			
59	M. MAC CARTHY Desmond Christopher	7- 7-1917	Frère des Ecoles Chrétiennes	Dalat
60	Mlle GREENFIELD Jean Eleaner	25- 9-1910	Religeuse	Thanh-Hoa
61	Mme HARRIS Emma Guan	26- 4-1892	-	-id-

アジア歴史資料センター
REEL No. A-1094

C A N A D I E N S

Noms et Prénoms	Date de naissance	Profession	Domicile
	A n n a m		
126 - Mlle HOMER DIXON Homera Elisabeth	13- 2-1924	Etudiante	Tourane
127 - M. IRWIN Edwin Franklin	21- 1-1888	Missionnaire Protestant	-id-
128 - M. IRWIN David Franklin	29- 5-1913	Fils du précédent	-id-
131 - M. SMITH Harold Curwen	7- 5-1891	Missionnaire protestant	-id-
132 - Mme SMITH née MURPHY Shelia Bernabatte	18- 2-1898	Epouse du précédent	-id-
133 - M. SMITH Robert Curwen	6- 1-1922	Fils des précédents Etudiant	-id-
134 - Mlle SMITH Shalia Marjorie Curwen	16- 6-1926	Fille des précédents Etudiante	-id-
	L a o s		
137 - M. GROBB Franklin	23- 4-1904	Missionnaire protestant	Vientiane
138 - Mme GROBB née HEWITT Lorna	14- 9-1904	Epouse du précédent	-id-

A M E R I C A I N S

Noms et Prénoms	Date de naissance	Profession	Domicile
	C o c h i n c h i n e		
139 - M. CORVISSIANO Gabriel	7- 1-1885	Commerçant	101 rue Mac Mahon
140 - Mme CORVISSIANO née PLANISCIG	19-11-1895	Epouse du précédent	-id-
141 - M. LEONARD Robert Prescott	8- 9-1900	Sans profession	Thanh Hoa
	A n n a m		
147 - M. DUTTON Harold	4- 1-1910	Missionnaire protestant	Quinhon
148 - Mme DUTTON Agnès Isabelle	26- 6-1911	Epouse du précédent	-id-
149 - M. EKVALL Robert Brainard	18- 2-1898	Missionnaire protestant	Dalat
150 - Mme IRWIN FRANCHIS née MORGENTHALER	31- 3-1891	-id-	Tourane
151 - M. JACKSON Richmond Merril	12- 8-1894	-id-	Vinh
152 - Mme JACKSON née PECBLES IRENE	13-12-1895	Epouse du précédent	-id-
153 - M. JACKSON Herbert Andrew	24- 5-1898	Missionnaire protestant	Dalat
154 - Mme JACKSON née LYDIA Evans	4-12-1895	Epouse du précédent	-id-
155 - M. JACKSON Herbet Merril	30-10-1924	Fils des précédents (Etudiant)	-id-
156 - M. OLSEN John [illegible]	23- 7-1893	Missionnaire protestant	Tourane

アジア歴史資料センター
REEL No. A-1094

157 - Mme OLSEN née FROST	8- 2-1890	Epouse du précédent	Tourane
158 - M. TRAVIS Chester Carl	25-10-1895	Missionnaire protestant	Dalat
159 - Mme TRAVIS née HALL MARY	11-12-1893	Epouse du précédent	-id-
160 - Mlle TRAVIS Evangel	9- 2-1921	Fille des précédents (Etudiante)	-id-
	C a m b o d g e		
161 - M. PETERSON Floyd-C	9- 3-1900	Pasteur	Pnompenh
162 - Mme PETERSON née KLAASSEN	2- 8-1900	-id-	-id-

S 1.7.0.0 - 31 692

H O L L A N D A I S

Noms et Prénoms	Date de naissance	Profession	Domicile
	C o c h i n c h i n e		
192 - M.M. BRILMAN Frans Christoffe	27 ans	Employé à la Manufacture Indochinoise des Cigar/	241 rue Legrand de la Liraye
198 - BLITS Elis	35 -	Speaker à la Radio Saigon	38 bis rue des Marins - Cholon
193 - MARKEN Georges	26 -	Agent Commercial c/o Cie Optorg	241 rue Legrand de la Liraye
	T o n k i n		
199 - M. WILLIGERS Joseph Jean Arnold	41 -	Missionnaire	Na-cham
200 - M. HEMELEERS Hubert Mathieu	47 -	Missionnaire	Langson

S 1.7.0.0 - 31 691

アジア歴史資料センター
REEL No. A-1094

發信用	執務用	
1	1	主信
		附 甲
		乙
		局 丙
		丁
		備考

懸案

文書課長

項目	内容
文書課發送日	昭和拾七年拾月廿貳日發送済
主管	條約局長
主任	條約局第三課長
條三 普通 第 號	二四八
起草	昭和拾七年拾月廿壹日
昭和 年 月 日	昭和17年10月20日
淨書	青木
正校（原稿）	
受信人名	在盤谷 坪上大使
先付送寫	
件名	在泰國敵國人（抑留者）宛書翰轉送ノ件
發信人名	外務大臣
記錄件名	

附屬物同封

條 17.10.2 三

記帳済

公信案

今般在壽府赤十字國際委員會ヨリ（新西蘭、「ソメス」島抑留者）收容所内抑留者ヨリ別添在泰國敵國人抑留者宛書翰二通送付越シ轉送方依頼シ

外務省

公信案

来レルニ付右送付ス可然ノ取計相煩度

記

1. Mrs. Chamoot Apibalorn 宛 一通
Miss Nan Vimuktanadana 宛 一通
（別添書翰共ニ添付ノコト）

外務省

AMBASSADE
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU JAPON

Tokio, le _____ 19

A.7.0.0.9-11-1-4

條約局長

昭和十七年十一月二十三日

條約局第二課長

昭和拾七年十一月廿六日接受

東京市麻布區富士見町三三

佛國大使館

帝國外務省
條約局長殿

口上書

兼ネテ御依頼申上置候処ノ佛國大使館參事官「バロン、ギイ、ファン」氏發昭南島英軍捕虜「ロード、ド、ラムセイ」宛電信一通茲許同封御届申上候間電送方宜敷御斡旋被下度此段及御願候也

以上

記帳濟

17.11.25

S 1.7.0.0 - 31

734

REEL No. A-1094

0083

アジア歴史資料センター

文書課収受係
在京仏國大使館　　11月23日附
件名　電信依頼ノ件

19

A.7.0.0.9-11-1-4

條約局長

昭和十七年十一月二十三日
條約局第三課長

昭和拾七年十一月廿六日接受

東京市麻布區富士見町三三
佛國大使館

帝國外務省
條約局長殿

口上書

兼ネテ御依頼申上置候処ノ佛國大使館参事官「バロン、ギイ、ファン」氏發昭南島英軍捕虜「ロード、ド、ラムセイ」宛電信一通茲許同封御面申上候間電送方宜敷御斡旋被下度此段及御願候也

以上

記帳済
17.11.25

REEL No. A-1094
0084
アジア歴史資料センター

文書課長

昭和拾七年十二月七日 發送濟

主管 亜政局長 安東(?)[illegible]

暗 第一、四〇九號

昭和十七年十二月四日

受信人名 俘虜情報局長官

發信人名 外務次官

件名 比島英人俘虜「ロードトドラムヤイ」宛発電依頼ノ件

備考 B-III-2(一) A7.0.0.9-11-1-4

主信 1 1 2

公信案

今般在京仏国大使館員事務官「バロン、ギー、ファン(?)」代理ヨリ来省ニ題記電報ノ在比島

英人俘虜「ロードトドラムヤイ」宛ノ打電方申出アリタル処右ハ事務所ノ次ノ打電トシテ取扱フ…

右ハ仏国大使館員事務官ヨリ懇請ノ次第モアリ御取計相成度

(別紙)

和英文電信案(…添付ノ事)

4 18

REEL No. A-1094

0085

アジア歴史資料センター

A7.0.0.9-11-1-4

昭南島俘虜收容所「ロードラムゼー」宛 電文訳

日本軍政部ノ御厚意ニ依リ貴下ノ現狀ヲ承知シタルヲ以テ去ル七月中貴下ノ御家族ニ通報シ置ケリ

收容所規定ノ差入ヲ許ス範圍内ニテ何等希望セラルルモノアラハ御知ラセヲ乞フ

在東京佛國大使館

~~商務官~~ 参事官 キーウアン

外務省

(日本標準規格B5)
S 1,7,0,0 - 31

REEL No. A-1094
0086
アジア歴史資料センター

ANTEN=WIRELESS=無線經由

IMPERIAL JAPANESE TELEGRAPHS

R. No.	Time sent	By	Collated by	Charges
Office of Destination		Class		
Office of Origin		No.	Words	
Date	Time	Remarks: ANTEN		Postage stamps

LORD DE RAMSAY
care of Camp Commander
Changi
SINGAPORE

THANKS TO THE COURTESY OF THE JAPANESE ARMY I HAVE BEEN INFORMED OF YOUR PRESENT SITUATION AND I HAVE INFORMED YOUR FAMILY IN JULY STOP LET ME KNOW IF YOU NEED SOMETHING ALLOWED BY THE CAMP REGULATIONS

FAIN FRENCH EMBASSY TOKYO

The address and signature of the sender

S 17.0.0 - 31 739

REEL No. A-1094

0084

アジア歴史資料センター

LORD DE RAMSAY
care of Camp Commander
Changi
SINGAPORE

THANKS TO THE COURTESY OF THE JAPANESE
ARMY I HAVE BEEN INFORMED OF YOUR PRESENT
SITUATION AND I HAVE INFORMED YOUR FAMILY
IN JULY STOP LET ME KNOW IF YOU NEED
SOMETHING ALLOWED BY THE CAMP REGULATIONS

FAIN FRENCH EMBASSY TOKYO

S 17.0.0 - 31 738

REEL No. A-1094

0088

アジア歴史資料センター

A7.0.0.9-11-1-4

A-I-3.

在敵國居留民關係事務室

後藤總領事

昭和十七年十二月廿六日接

俘虜情報局

俘情發第四九號ノ四四

赤十字國際委員會ヨリ依頼ノ「クリスマス」メツセーヂ傳達ニ關スル件

昭和十七年十二月二十四日

俘虜情報局長官

外務次官殿

居普通合第一七六一號ニ依ル首題ノ件ハ左記ノ通傳達致シタルニ付御諒承相成度

記

一、濠洲赤十字社ヨリノ「メツセーヂ」ハ早速傳達セリ

二、加奈陀政府ヨリノ「メツセーヂ」ハ十一月二十四日赤十字國際委員會「パラヴイチニ」代表ノ依頼ニヨリ既ニ傳達濟ナリ

S 1.7.0.0-31

740

REEL No. A-1094

0089

アジア歴史資料センター